

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mille dix-sept** et le **17 novembre à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

**Présents :** Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS – A. KELLY – M. LEFEVRE – C. BRISSEIS – N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON – M. PEREZ – B. DANIS – A. CHOUKROUN – S. SENEGA-SANCHEZ – S. JEAN – W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ – P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

**Absentes représentées :** MC. FABRE DE ROUSSAC par L. FABRE – J. HURTADO par M. IBARS - C. NEGRI-AZAIS par JC. ARAGON

**Absents :** M. GROSSO - S. BERBEZIER

**18. Nos Quartiers ont du Talent – Signature convention adhésion à l'association**  
**(Annexe 7)**

L'association Nos Quartiers ont du Talent (NQT) a pour objet d'accompagner vers l'emploi les jeunes hauts-diplômés, âgés de moins de 30 ans, issus des quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés. Elle met en œuvre des actions concrètes permettant de décliner en pratique le principe d'égalité des chances en donnant à tous, les mêmes opportunités d'accéder à un emploi dans la tradition d'excellence par le mérite.

Depuis sa création en 2006, et grâce à un réseau de 930 partenaires et mécènes et 10225 parrains et marraines, l'association a suivi et accompagné 37965 jeunes diplômés ; 70 % des jeunes ont d'ores et déjà été recrutés sur un emploi à la hauteur de leurs compétences en six mois en moyenne.

Soutenue par les plus hautes instances de l'État et des mécènes parmi les plus grands groupes, l'association est reconnue pour son engagement pour l'égalité des chances.

La commune de Marseillan souhaite promouvoir l'action de cette association sur son territoire dans la continuité de son engagement pour la jeunesse.

Dans cet esprit il est proposé de signer une convention pour définir les modalités de coopération entre NQT et la ville de Marseillan dans le domaine de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés Bac+3 et plus, âgés de moins de 30 ans, issus des quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés.

Les actions mises en œuvre seraient principalement :

- Assurer le suivi et le parrainage de tous les jeunes diplômés résidant dans la ville et correspondant aux critères de l'association,
- Fournir les outils de communication nécessaires,
- Développer la complémentarité avec les acteurs locaux,
- Articuler ce partenariat avec les entreprises adhérentes de l'association et celles amenées à le devenir, implantées sur le territoire,
- Co-organiser un événement annuel.

Il appartient au conseil municipal :

**D'accepter** la signature de la convention mise en annexe de la présente et l'adhésion à l'association NQT pour un montant de 1794 € TTC,

**De donner** délégation à M. le Maire pour la signature de ladite convention.

Il convient d'en délibérer.

### LE CONSEIL

Ouï l'exposé de M. le Maire

### DELIBERE À L'UNANIMITE

**Accepte** la signature de la convention mise en annexe de la présente et l'adhésion à l'association NQT pour un montant de 1794 € TTC,

**Donne** délégation à M. le Maire pour la signature de ladite convention.

**Et ont, les membres présents,  
signé au registre.  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Yves MICHEL**

**Par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Marc ROUVIER**

